



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

UNITÉ TERRITORIALE DÉPARTEMENTALE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'un permis de construire (PC 05212522C0007) déposée par la société SASU OPALE DEVELOPPEMENT en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Chamarandes-Choignes

Par arrêté préfectoral n° 52-2024-02-00157 du 23 février 2024 est organisée du lundi 25 mars 2024 au vendredi 26 avril 2024 jusqu'à 17h00 une enquête publique relative à la demande de permis de construire n° 05212522C0007 pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain situé au lieu-dit « Lavaux » à Chamarandes-Choignes (52000) déposée par la société SASU OPALE DÉVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Jean-Pierre LAURENT et située 17 rue du Stade à FONTAIN (25660).

Pendant la durée de l'enquête toute personne intéressée pourra consulter le dossier :

- sur support papier et en version numérique en mairie de Chamarandes-Choignes située 24 rue de Chamarandes-Choignes 52000 CHAMARANDES-CHOIGNES (siège de l'enquête) aux heures d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Les personnes intéressées pourront faire part de leurs observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Chamarandes-Choignes ;
- par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Chamarandes-Choignes ;
- par voie électronique à l'adresse : ddt-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations seront consultables directement sur le registre mis à disposition. Les observations reçues par voie postale et celles écrites sur le registre seront consultables en mairie de Chamarandes-Choignes.

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> dans les meilleurs délais.

Monsieur Serge JANOT, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire siégera à la mairie de Chamarandes-Choignes afin de recueillir les déclarations des intéressés aux dates et heures suivantes :

- **le lundi 25 mars 2024 de 09h00 à 12h00,**
- **le samedi 13 avril 2024 de 09h00 à 12h00,**
- **le vendredi 26 avril 2024 de 14h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires et à la mairie de Chamarandes-Choignes pendant une durée d'un an minimum à l'issue de l'enquête. Ils seront également consultables pour la même durée sur le site Internet de la préfecture.

À la réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la Préfète de la Haute-Marne, autorité compétente, statuera sur la demande de permis de construire.